



Je composte

j'ai tout compris





Sommaire

Page 3

Et si vous passiez au compostage ?

Page 4

Un processus 100 % naturel

Page 5

J'installe mon composteur

Pages 6 - 7

Je dépose dans le composteur

Page 8

J'entretiens mon compost

Page 9

Foire aux questions des apprentis composteurs

Pages 10 - 11

Je récupère mon compost

Page 12

Je tamise mon compost

Page 13

J'utilise mon compost au jardin

Page 14

Je composte en tas

Page 15

Je broie mes déchets verts

Page 16

Je paille

Page 17

Je ne brûle pas mes déchets verts

Page 18

Vrai / faux

Page 19

Pour aller plus loin

Page 20

Je réserve mon composteur

Et si vous passiez au Compostage ?

Les bienfaits du compostage

Le saviez-vous ? 25 % de votre poubelle peuvent être utilisés pour fabriquer du compost. Chez vous, vous pouvez utiliser ce procédé pour limiter le recours à l'incinération et à la déchetterie. Cette pratique permet d'obtenir un compost naturel, à utiliser dans votre jardin et aussi de réduire le poids de votre poubelle ou de limiter les transports de vos déchets en déchetterie. Et ça, c'est bon pour l'environnement !



Les collectivités, engagées avec vous !

Depuis 2008, la Communauté de Communes Montagnes du Giffre et le SIVOM de la Région de CLUSES ont mis en place l'opération « Composter ses déchets, une idée à faire germer », afin de renouer avec cette pratique ancestrale. Le principe est simple : après inscription, un animateur installe un composteur à votre domicile et profite de cette livraison pour vous donner des conseils pratiques d'utilisation.

Un guide pour vous accompagner

Je composte, j'ai tout compris ! C'est le mot d'ordre de ce guide, conçu pour vous aider à réaliser facilement votre compost. Il aborde également d'autres pratiques complémentaires, comme le paillage ou le broyage.

Un processus

100 % naturel

Le compostage est un procédé de décomposition naturelle des déchets organiques, par des insectes, en présence d'humidité et d'oxygène. Le compost, ainsi produit, à partir de déchets de jardin et de cuisine, fournit à vos plantes une réserve de nutriments qu'elles pourront assimiler progressivement.

Le composteur, un environnement idéal pour les « décomposeurs » !

Champignons, bactéries, insectes, vers... cette faune souterraine est bien utile ! Grâce à elle, vos déchets sont transformés en compost.

Le parcours du compost

Pour se décomposer dans de bonnes conditions, le compost a besoin d'eau et d'oxygène. Ainsi, à chaque fois que vous déposez des déchets, les champignons et les bactéries démarrent leur transformation, en produisant de la chaleur. Puis, les vers de terre prennent le relais. Au bout d'un à deux ans, vous obtenez du compost. D'aspect brun et terreux, il dégage une bonne odeur de terre de forêt.



J'installe mon composteur

Ça y est, vous venez de vous équiper d'un composteur. Quelques règles simples à suivre, lorsque vous l'installez.

Sur la terre

Votre composteur doit être placé à plat, en contact direct avec le sol naturel (pelouse, terre, gravier...), afin de permettre aux organismes présents dans le sol d'accéder aux déchets.

Pas trop éloigné

Trouvez un emplacement accessible, c'est-à-dire pas trop éloigné de votre cuisine, afin d'y déposer facilement vos déchets, notamment en cas de neige ou de pluie. Bon à savoir : un composteur bien utilisé ne génère pas d'odeur !

Avec de l'espace pour circuler

Autour de votre composteur, pensez à laisser un espace suffisant pour ouvrir le couvercle, mélanger les déchets et démouler le composteur pour en récupérer le contenu. Idéalement, réservez un espace de 1,5 mètre sur 2,5 mètres.

À proximité, un espace pour stocker

Tontes de pelouses, feuilles mortes, broyat... ces déchets produits parfois en grande quantité, à certaines périodes, peuvent être stockés, afin de les déposer tout au long de l'année dans votre composteur. Idéal pour maintenir un équilibre entre déchets du jardin et déchets de cuisine.



Je dépose dans

Epluchures, feuilles mortes, restes de repas... de nombreux déchets peuvent se composter. D'autres, au contraire, sont déconseillés, voire interdits. Suivez le guide !

Sur le site du SIVOM (www.sivom-region-cluses.fr, rubrique traitement des déchets/compostage), vous trouverez des précisions sur les déchets délicats ou interdits au compostage.



Les déchets de cuisine acceptés

Vous pouvez déposer dans votre composteur :

- les épluchures de fruits et de légumes,
- les restes de repas (riz, pâtes...),
- les fruits et légumes abîmés,
- les coquilles d'œufs,
- les croûtes de fromage,
- les laitages,
- le marc de café, les sachets de thé,
- le pain,
- l'essuie-tout et les serviettes en papier.



Déchets tolérés

Vous pouvez déposer dans votre composteur, mais en petite quantité :

- les os et arêtes,
- les noyaux, coques de noix et de noisettes,
- les coquilles d'huitres et de moules,
- les restes de viande ou de poisson,
- les agrumes,
- les cendres de bois refroidies.



le composteur

Les déchets de jardin acceptés



Vous pouvez déposer dans votre composteur :

- les tontes de pelouses,
- les tailles de haies et branchages coupés (20 cm maximum),
- les feuilles mortes,
- le broyat, la sciure et les copeaux de bois,
- les fleurs,
- les mauvaises herbes.



Déchets interdits



Vous devez éviter de composter :

- la terre, les graviers, les cailloux, le sable, le plâtre,
- les cigarettes,
- le charbon de barbecue,
- les produits chimiques,
- Les déchets végétaux grossiers (plus de 1 cm de diamètre et 20 cm de long), les plantes malades, mauvaises herbes montées en graines, les coupes de thuyas et de résineux,
- les excréments d'animaux, les litières souillées,
- la poussière d'aspirateur et les balayures.



J'entretiens mon compost

Pour maintenir un environnement favorable aux organismes qui transforment les déchets en compost, rien de plus simple !

Suivez ces trois règles d'or

1. Je diversifie

Les déchets peuvent être issus de la cuisine, comme du jardin.

Pensez à alterner les déchets humides (restes de repas, épluchures, tontes de pelouses...) et les déchets secs (feuilles mortes, sciure, copeaux...). Les petits branchages de moins de 20 cm de long sont indispensables : incorporés au compost, ils facilitent l'aération des déchets et régulent les excès d'humidité.

2. Je mélange

Mélangez 1 à 4 fois par mois les déchets, sur vingt centimètres de profondeur. En les aérant et en les homogénéisant, vous évitez la fermentation, source d'odeurs désagréables.



3. Je surveille

Les petits habitants de votre composteur ont besoin d'humidité pour se développer et transformer les déchets. En cas de sécheresse, n'hésitez pas à arroser votre compost !

Bon à savoir

Attention à la tonte des pelouses : incorporez-la en petite quantité, afin de ne pas étouffer votre composteur. Pour les très grosses quantités, la pelouse peut être utilisée comme paillage pour les arbres, les haies, les légumes...

Foire aux questions

Mon compost dégage une odeur désagréable ! Que faire ?

Votre compost est sûrement trop humide ou manque d'aération. Brassez les déchets plus régulièrement (1 à 4 fois par mois) ou ajoutez des matières sèches : branchages, copeaux, feuilles mortes, sciure...

Mon compost se décompose trop lentement. Comment relancer ?

Deux possibilités :

- soit, il y a trop de matières sèches. Dans ce cas, ajoutez des matières humides telles que des épluchures ou du gazon,
- soit, votre compost manque d'humidité. Dans ce cas, l'arroser et brasser le mélange pour répartir l'humidité.



Mon tas est gorgé d'eau, son aspect est compact et grasieux...

Votre compost est trop humide et pas assez aéré ! Ajoutez des matières sèches (feuilles mortes, branchages), ouvrez le couvercle du composteur pour que le contenu sèche plus vite et, enfin, brassez-le régulièrement.



J'ai trouvé des rongeurs dans mon compost. Comment les éloigner ?

Votre compost est partiellement ou entièrement sec. Brassez-le et humidifiez-le.



Je récupère mon

Vous compostez depuis plusieurs mois, il est temps de récupérer votre compost !

Comment savoir s'il est prêt à être utilisé

Le compost à récupérer est homogène, de couleur sombre. Il dégage une odeur agréable de terre de forêt, avec une structure grumeleuse qui s'émiette. Il ne doit plus contenir d'organismes décomposeurs visibles à l'œil nu (vers, insectes...).

Dépôt récent des déchets compostables

Le compost en cours de décomposition

Le compost à récupérer (environ 1 à 2 ans)



compost

Je prélève une petite quantité

- Relevez une tige à l'avant du composteur, sans la retirer complètement.
- Ouvrez la trappe inférieure et récupérez la quantité de compost souhaitée.



Je récupère tout le compost

1 Ouvrez votre composteur, en retirant une des deux tiges situées à l'avant du composteur



2 Démoulez votre composteur



3 Remontez votre composteur à proximité du tas



4 Rechargez le composteur, avec les déchets non compostés



Et voilà ! Vous pouvez récupérer le compost, prêt à l'emploi.

Je tamise

mon compost

S'il n'est pas obligatoire, le tamisage permet d'affiner le compost, en supprimant les éléments grossiers qui n'ont pas encore été complètement décomposés.

Comment tamiser ?

Un simple grillage, fixé sur un cadre de bois, peut servir de tamis. Prévoyez des mailles de 2 cm environ.

Compost avant tamisage



Placez la grille sur une brouette



Vous pouvez aussi placer la grille contre un mur ou une pierre



Récupérez votre compost

Que faire des éléments grossiers restants ?

Il suffit de les remettre dans votre composteur. Leur décomposition se poursuivra jusqu'à la prochaine récupération de compost.

J'utilise mon compost au jardin

Le compost s'utilise tout au long de l'année, sans restriction, sur votre pelouse, aux pieds des arbres, arbustes et haies.

Je nourris mes plantations

Entièrement naturel, le compost apporte des nutriments essentiels aux plantes, sans avoir recours aux produits chimiques.

J'épands mon compost

Inutile de l'incorporer à la terre ! Il suffit d'épandre le compost sur le sol, sur quelques centimètres d'épaisseur. La nature fait le reste...

J'utilise un compost mûr

1 à 2 ans, c'est le temps nécessaire pour obtenir du compost. Un compost prêt à l'usage ne doit plus contenir d'organismes décomposeurs visibles à l'œil nu.

Je mélange avant de l'utiliser

Pour les fleurs en pot, les jeunes plants et les semis, il est conseillé de mélanger le compost à de la terre et du sable. En effet, le compost pur, très riche en nutriments, risque de ralentir la germination, voire brûler les racines de vos plants.

Excellent contre la mousse !

Votre pelouse est envahie de mousses ? Déposez régulièrement un peu de compost sur les zones concernées. L'apport de nutriments fera régresser, voire disparaître, les mousses indésirables.



Je composte en tas

Le tas au fond du jardin est une pratique courante. Cette solution est complémentaire au composteur en bac, surtout si les quantités de déchets verts produits sont importantes.

Le compostage en tas, qu'est-ce que c'est ?

Les déchets sont déposés directement sur le sol, afin de former un tas. Ils se transforment en compost et nécessitent peu d'intervention. En les brassant occasionnellement, vous limitez les émissions de gaz à effet de serre.



C'est souple et facile !

- Il n'y a pas de contrainte de volume.
- Cette pratique est adaptée aux foyers qui ont de la place.
- Le manque d'arrosage est compensé par la pluie.
- Le brassage du tas est plus aisé qu'avec un composteur.



C'est lent et peu esthétique...

- Le tas est à la merci des animaux, qui peuvent être attirés par les os, les restes de cuisine... Incorporez ces déchets au milieu du tas !
- Le tas est exposé aux aléas climatiques : la décomposition prend plus de temps et le risque d'odeurs est plus important.
- La vision d'un tas n'est pas toujours du goût de tout le monde !

Je broie mes déchets verts

Avec les beaux jours, les déchets verts s'accumulent ! Plutôt que de multiplier les trajets en déchèterie, pensez à broyer vos déchets.

Je broie les tailles et branchages

Pour produire votre broyat, pas besoin d'un équipement professionnel. Dans le commerce, vous trouvez des petits broyeurs efficaces à prix modéré. Comptez 200 euros pour un matériel présentant un bon rapport qualité / prix.



J'utilise ma tondeuse

Vous ne souhaitez pas investir dans un broyeur ?



Pour des petites quantités de branchages de faible diamètre (moins d'1 cm), vous pouvez utiliser votre tondeuse. Cette technique, loin d'être farfelue, peut être utilisée si vous possédez une tondeuse thermique d'une puissance suffisante. N'oubliez pas de vous munir d'équipements de sécurité adaptés (lunettes, pantalon, bottes).

J'utilise mon broyat

- Dans le composteur, il peut être mélangé aux restes alimentaires. Son rôle : aérer le compost et pondérer l'excès d'humidité.
- En paillage dans les plantations.

Je paille

Du printemps à l'automne, les déchets verts sont produits en quantité. Vous pouvez vous en servir comme paillage, dans votre jardin.

Qu'est-ce que le paillage ?

Cette technique consiste à déposer les déchets verts au pied des haies, des arbustes, des plantations.



Le paillage est constitué de tontes de pelouses ou de feuilles et de branchages broyés.

Au pied des haies, au pied des arbres et des arbustes, dans les allées et les chemins. Le paillage, à l'aide de gazon, est plus adapté aux légumes et aux fruits du potager.

Comment pailler ?

Formez un tapis d'environ 10 cm d'épaisseur au pied des végétaux. La matière déposée sera assimilée progressivement par le sol. L'opération peut être renouvelée, autant de fois que nécessaire.

Quels bénéfices ?

Le paillage limite l'arrosage et diminue l'évaporation. Il protège, également, les végétaux contre le gel, en hiver. Le paillage avec pelouse permet surtout de fournir des nutriments indispensables à la croissance des plantes. Quant au paillage avec des feuilles et branchages broyés, il limite la repousse des mauvaises herbes.

Bon à savoir

Pour les jeunes plants, maintenez un espace entre le paillis et le pied (10 cm environ), afin d'empêcher l'apparition de champignons. Quant aux secteurs exposés au vent, arrosez légèrement le paillage lors de sa mise en place pour éviter sa dispersion.

Je ne brûle pas mes déchets verts

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, il est interdit de brûler vos déchets verts.



Des risques, des nuisances

Le brûlage des déchets verts entraîne des risques d'incendie non négligeables. Egalement, il peut constituer une source de nuisance pour le voisinage, par les fumées qu'il dégage.

Des émissions polluantes

Notamment, lorsqu'ils sont humides, les déchets verts brûlés sont très polluants. Les émanations ont un impact sur la santé, tout autant que sur l'environnement. Très incomplète, la combustion à l'air libre génère énormément de polluants, tels que les particules fines.

50 kg de déchets verts brûlés équivalent à :

- 18 400 km avec une voiture essence récente,
- 5 900 km avec une voiture diesel récente,
- 3 mois de chauffage pour une maison avec chaudière au fioul performante.

Un cadre légal

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit tout brûlage à l'air libre des déchets ménagers.

L'arrêté préfectoral n°2012131-0019 interdit toute pratique d'écobuage ou de feu de forêt.

Vrai ou faux ?

Dans le composteur, on ne peut déposer que les végétaux

 **FAUX !** Il est possible de composter les restes de repas (pâtes, riz, salade...), mais aussi la viande et le poisson, en quantités modérées.



L'activateur de compost est indispensable

 **FAUX !** Il permet uniquement de gagner un peu de temps. L'activateur représente un coût, un risque pour l'environnement et produit des emballages supplémentaires.

On peut composter en hiver

 **VRAI !** La baisse des températures, la neige et le gel n'empêchent pas le bon fonctionnement de votre composteur. Quant aux gros volumes de déchets verts, ils peuvent être stockés tout au long de l'année, afin d'être mélangés progressivement aux restes alimentaires.

Il faut mettre tout son gazon dans le composteur

 **FAUX !** Pour produire un bon compost, la règle est de diversifier. Le gazon doit être incorporé progressivement, en plusieurs fois et en petite quantité. Ainsi, le compost n'étouffe pas et le processus de décomposition se poursuit naturellement. Le gazon peut également être utilisé pour pailler les pieds des haies, des arbres et des arbustes.



Pour aller plus loin

Il existe d'autres pratiques pour éviter de jeter ses déchets verts ou ses restes à la poubelle.

Les restes de repas, aux animaux

Pensez à donner vos restes de repas à vos animaux (poules, lapins, chevaux, chiens...) ! Ce geste est complémentaire au compostage et permet de limiter les déchets jetés à la poubelle.

Le mulching

Si vous devez acheter une nouvelle tondeuse, préférez un modèle « mulching », qui permet de couper finement le gazon et de le laisser sur place. Finie, la corvée de ramassage ! Cette pratique enrichit les sols tondues et évite d'avoir à stocker l'herbe coupée.

Le compostage, dans les cantines scolaires

Plusieurs cantines scolaires des environs ont expérimenté le compostage des déchets alimentaires. Ainsi, les communes de BONNEVILLE, MARIGNIER, SAINT-JEAN-DE-THOLOME et VILLE-EN-SALLAZ ont tenté l'expérience. Une aire de compostage a été aménagée, afin que les enfants puissent recycler les restes de repas de cantine. Le compost produit est utilisé pour entretenir les espaces verts des établissements scolaires.



Je composte

j'ai tout compris



Je réserve mon composteur

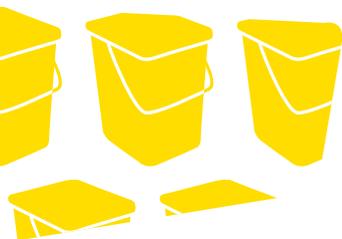
Les foyers, qui n'ont pas encore commandé leur composteur, doivent s'inscrire auprès de leur mairie. Pour un montant de 20 euros, le matériel sera livré à domicile, par un animateur.



Contacts :

Un doute ? Une question ? Besoin de faire remplacer gratuitement une pièce cassée, ayez le réflexe numéro vert !

0.800.231.051
(appel gratuit depuis un poste fixe)



Plus d'informations sur les sites :
www.ccmg.fr ou www.sivom-region-cluses.fr